



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE
POUR L'ORGANISATION D'UNE "CLASSE
CHATEAU" EN 2023**

**DÉCISION N° DM-22-370
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Centre des Monuments Nationaux, sis 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, une convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes », pour l'année 2022/2023, pour 5 classes, pour un montant total de 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS), soit 130 € par séance pour 4 séances par classe.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220929-lmc1H10136H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/09/2022 Date de Publication : 29/09/2022
--